Extrait du site UGTG.org

url :Â http://ugtg.org/spip.php?article1856

DÃ©claration de lâEuros™UGTG Ã propos de lâEuros™accident mortel du chauffeur de bus de la TCSV survenu le samedi 04 aoÃ »t 2012 Ã Mahault Pointe-Noire

Date de parution : 29 novembre 1999
Date de mise en ligne : mercredi 7 mars 2018
Mis Ã jour le : dimanche 5 aoÃ»t 2012

- La Centrale UGTG -

UGTG.org

Ce samedi 04 aoÃ »t 2012, Harry DAMVILLE, chauffeur de car de la sociÃ©tÃ© de transport public de voyageurs, la TCSV (Transport CÃ´te Sous le Vent) est mort. Avec lui, plusieurs passagers sont blessÃ©s. Le bus qui les transportait sâEuros"est renversÃ© sur la chaussÃ©e aprÃ¨s que le chauffeur ait tentÃ© de le maÃ®triser, en vain.

Selon les premiers tÃ©moignages, les freins du bus ne fonctionnaient pas. A maintes reprises, les salariÃ©s de la TCSV avaient saisi le Procureur de la RÃ©publique et interpellÃ© les inspecteurs du travail sur des problÃ¨mes rÃ©currents de vÃ©tustÃ© et de dysfonctionnements des bus entrainant mise en danger des usagers et des salariÃ©s de la TCSV.

Cette situation, depuis la crÃ©ation de la sociÃ©tÃ© TCSV et lâEuros"attribution du marchÃ© de transport par le Conseil GÃ©nÃ©ral en juin 2008, est constamment dÃ©noncÃ©e par les chauffeurs de la TCSV qui ne sont jamais entendus et qui sont mÃªme licenciÃ©s quand ils refusent de conduire des bus dangereux. Le parc automobile de la TCSV est, comme celui de plusieurs sociÃ©tÃ©s de transport de voyageurs, constituÃ© principalement de vÃ©hicules usagÃ©s qui ne circulent que parce quâEuros"ils sont munis de dÃ©rogations **(et ici encore, leurs criminelles dÃ©rogations, aprÃ¨s celles de la chlordÃ©cone et de lâEuros"Ã©pandage aÃ©rien, pour nous tuer nous, GuadeloupÃ©ens)**

Autrement dit, autant les services de lâEuros"Etat (la DEAL, Direction de l'Environnement, de l'AmÃ©nagement et du Logement) que le Conseil GÃ©nÃ©ral, savent que le transport public de voyageurs est assurÃ© par des sociÃ©tÃ©s qui ne respectent aucune rÃ¨gle en matiÃ¨re de sÃ©curitÃ©, et ne respectent aucune de leurs obligations sociales.

Ainsi, **la sociÃ©tÃ© TCSV, lâEuros"Etat et le Conseil GÃ©nÃ©ral sont solidairement responsables de la mort de Harry DAMVILLE et des dommages causÃ©s aux passagers du bus,** ce samedi 04 aoÃ »t 2012.

LâEuros"UGTG exprime son total soutien Ã la famille de Harry DAMVILLE et de ses collÃ¨gues de la TCSV.

LâEuros"UGTG exige que toutes les vÃ©ritÃ©s soient dites sur ce drame et exige que tous les responsables soient poursuivis.

LâEuros"UGTG indique dâEuros"ores et dÃ©jÃ quâEuros"elle se constituera partie civile aux cÃ´tÃ©s de la famille de Harry DAMVILLE, de faÃ§on Ã ce que la mort de Harry ne soit pas considÃ©rÃ©e comme un classique accident de travail ou un banal accident de la route. Ce drame devra Ãªtre lâEuros"accident de trop qui contraindra les dÃ©cideurs politiques et Ã©conomiques au Respect des travailleurs et des usagers de la route, qui obligera les autoritÃ©s administratives en charge du transport Ã aucune complaisance Ã lâEuros"Ã©gard des sociÃ©tÃ©s dÃ©linquantes.

LâEuros"UGTG demande aux salariÃ©s de la TCSV dâEuros"exercer sans dÃ©lai leur droit de retrait, pour obtenir que la TCSV se mette en rÃ¨gle, Ã tous les niveaux.

LâEuros"UGTG appelle tous ses adhÃ©rents, et singuliÃ¨rement ceux du transport, Ã soutenir la famille de Harry et Ã participer aux cÃ©rÃ©monies funÃ©raires.

Le SecrÃ©taire GÃ©nÃ©ral

Elie DOMOTA

Pointe-Ã -Pitre, le 05 AoÃ »t 2012

Creative Commons by-nc-nd 2.0 - UGTG.org - la Centrale UGTG